

Chambre de commerce et d'industrie du Jura
Rue de l'Avenir 23
Case postale 274
2800 Delémont 1

Tél. 032 421 45 45
Fax 032 421 45 40
e-mail : ccjura@ccij.ch
Homepage : www.ccij.ch

Heures d'ouverture du guichet

08h00 – 11h30 / 14h00 – 16h00

Notice pour les usagers des Carnets ATA / CPD concernant les garanties financières

Le Carnet ATA/CPD est un document douanier d'une chaîne internationale d'émission et de garantie. La Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ) se porte garante envers les autorités douanières du pays pour lequel elle délivre les Carnets ATA/CPD. Afin de nous protéger contre les risques résultant de cet engagement, nous exigeons du titulaire du Carnet ATA/CPD une garantie couvrant les 30 % de la valeur totale de la marchandise en circulation. Celle-ci se présente comme suit :

- pour les Carnets d'une valeur allant jusqu'à CHF 125'000.-- : la CCIJ a contracté une assurance obligatoire. Elle est facturée au moment de l'établissement du Carnet ATA/CPD ;
- pour les Carnets d'une valeur excédant CHF 200'000.-- : le titulaire doit remettre à la CCIJ, au moment de la demande du Carnet, une caution bancaire solidaire, d'une durée illimitée ;
- pour les Carnets d'une valeur de CHF 125'000.-- à CHF 200'000.--, le titulaire a le choix entre les deux systèmes de garanties susmentionnés.

La CCIJ ne délivre aucun Carnet ATA/CPD sans garantie.

Après restitution du Carnet ATA/CPD, utilisé et déchargé en bonne et due forme, la caution bancaire sera retournée directement à la banque émettrice.

Chambre de commerce et
d'industrie du Jura